

DELIBERATION CESECC 2021/01 PORTANT ADOPTION D'UN REGLEMENT RELATIF A LA
FORMATION DES MEMBRES DU CESEC¹

SEANCE DU 26 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un , le vingt-six janvier les membres du Conseil économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, réunis en séance plénière, en télé présence sous la présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse

Etaient présents :

AIELLO Antoine ; ANCHETTI Pierre ; ANDREANI Christian ; ANGELETTI André ; BARBE Michèle ; BATTESTINI Antoine ; BATTESTINI Jean-Pierre ; BIAGGI Michèle ; BRIGNOLE Jean ; CASABIANCA François ; CASANOVA Mathieu ; CESARI Alexandra ; CESARI Joseph ; CHOURY Hyacinthe ; CLEMENTI Jean-Pierre ; CUCCHI Laetitia ; DAL COLLETO Jean ; DIPERI Bertrand ; DUBREUIL-VECCHI Hélène ; FEDI Marie-Jeanne ; FILIPPI Bernard ; FRANCESCHI Henri ; GIACOMONI Léon ; GIANNI Jean-Jacques ; GIUDICELLI Jean-Pierre ; GODINAT Jean-Pierre ; LUCIANI Denis ; LUCIANI Jean-Pierre ; MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée ; MARCAGGI Paul ; MATTEI Jean-Toussaint ; MAUPERTUIS Roger ; MONDOLONI Marie-Madeleine ; MONDOLONI Rosine ; NICOLAI Louise ; NICOLI Marie-Jeanne ; NINU Marc ; NOVELLA Christian ; O'BINE Pat ; OLLANDINI Jean-Thomas ; PANTALONI-BARANOVSKY Julie ; PELLEGRIN Dominique ; RIUTORT Jean-Jacques ; ROYER Vincent ; RUBINI Pierre-Jean ; SALDUCCI Valérie ; SALVATORI Marie-Josée ; SALVATORINI Patrick ; SANTINI Marcel ; VENTURI Alain.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

ARNAUD-SUSINI Marie-Ange à SALVATORI Marie-Josée ; BOSSART Patrice à BATTESTINI Jean-Pierre ; TROJANI Paul à VENTURI Alain

Le secrétariat était assuré par Marie-Josée SALVATORI, vice-présidente

¹ Délibération adoptée à l'unanimité

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4134-5, L. 4134-7-2, D.4134-33

Après en avoir délibéré
Le CESEC décide

Article 1^{er} :

Pour l'année 2021, d'organiser des actions de formations collectives nécessaires à l'acculturation commune des conseillers et adaptées à leurs fonctions sur les thématiques suivantes, en lien avec les compétences exercées par la collectivité de corse : finances locales, affaires européennes/programmes contractualisés, modes de gestion d'un service public ; les politiques d'intérêt régional (tourisme, culture, éducation, formation, économie, affaires sanitaires et sociales...); langue et culture corses ; évaluation des politiques publiques

Article 2 :

Pour l'année 2021, d'autoriser les membres du CESEC à s'inscrire à des formations individuelles adaptées à leurs fonctions

Article 3 :

Que le secrétariat général du CESEC sera chargé d'instruire les demandes de formations individuelles et collectives

Article 4 :

De faire appel à des organismes agréés et de privilégier les formations sur place pour les actions de formations collectives.

Ajaccio, le 26 janvier 2021

La Présidente du CESECC,

Marie-Jeanne NICOLI

